

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2013

AMNISTIE DES FAITS COMMIS LORS DE MOUVEMENTS SOCIAUX ET D'ACTIVITÉS
SYNDICALES ET REVENDICATIVES - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par

Mme Chapdelaine et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.